



M. le Maire
Mairie de Pontcharra
38530 Pontcharra

Fait à Pontcharra
Le 21 Décembre 2018

Objet : Pérennité de l'accueil jeunes

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 19 décembre 2018, nous vous rappelons que la Délégation de Service Public page 36 (*Responsabilité du délégataire – chapitre g*) évoque la possibilité de fermeture en cas de « *force majeure* ».

Dans le cadre du fonctionnement de l'accueil jeunes tel qu'il a été établi avec la Direction Départementale et de la Cohésion sociale de l'Isère, il faut la présence de 2 animateurs pour 40 jeunes de 14/18 ans et un animateur pour 12 jeunes de moins de 14 ans. Au vu de la fréquentation actuelle, il nous faut 3 animateurs à temps plein uniquement pour l'accueil. À cela s'ajoute les autres missions.

Du fait de l'attribution du marché public à un concurrent nous nous trouvons dans l'impossibilité de recruter le personnel nécessaire à l'accomplissement de toutes nos missions, y compris un directeur.

En conséquence, nous ne pouvons plus assurer l'accueil jeune aux normes de sécurité exigées.

D'autre part, le transfert de l'activité à la fédération « Léo Lagrange » nécessitera également une surcharge de travail.

Cependant, nous reverrons la situation au 07 janvier 2019 et selon nos moyens humains nous espérons mettre en place une ouverture partielle.

Veuillez agréer, M le Maire, nos salutations distinguées.

Présidente de GAIA
Mme Évelyne DUSSERT